



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023**

Membres en exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37
Date convocation : 8 juin 2023
Date d'affichage : 8 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

N°2023/058	AFFECTATION ET REPRISE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2022 - BUDGET ANNEXE MORANTIN
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-5 modifié par l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et son article R. 2311-13,

Vu la délibération n° 2023-017 votée par le conseil communautaire en date du 12 avril 2023, portant sur la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Morantin 2022,

Vu la nomenclature comptable M4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable des finances publiques,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion en date du 16 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 juin 2023,

Entendu l'exposé de Claude KRIEGUER, 1^{er} Vice-Président délégué à l'administration générale aux finances, et au contrôle de gestion, présentant les résultats cumulés au 31/12/2022 du Compte Administratif du Budget Annexe Morantin, lors de cette séance de conseil :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Morantin
A/ Résultats de l'exercice 2022	84 107,35 €
B/ Résultat 2021 reporté	370 556,74 €
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement = A + B	454 664,09 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultats de l'exercice 2022	82 046,88 €
E/ Résultat 2021 reporté	99 340,72 €

F/ Résultats de clôture 2022 en investissement = D + E (hors restes à réaliser)	181 387,60 €
Restes à réaliser 2022 (solde)	-21 970,00 €
AFFECTATION POUR LE MONTANT DU RESULTAT A AFFECTER	
Report d'investissement (R001)	181 387,60 €
Affectation en réserves en investissement (R1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (R002)	454 664,09 €

L'attention des membres du conseil communautaire est également attirée sur les restes à réaliser qui doivent être impérativement intégrés dans le budget primitif 2023.

Restes à réaliser 2022 :

Dépenses : 21 970 €

Recettes : 0 €

Solde : - 21 970 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

REPREND les résultats définitifs 2022 tels qu'ils sont décrits dans le compte administratif 2022 et de les affecter au budget annexe Morantin 2023.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document correspondant et à prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin